



Décision relative à une demande de modification d'un permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique CLORTCONSTA

*de la société M. CAZORLA S.L.
enregistrée sous le n°2022-3407*

La modification du permis de commerce parallèle (ajout de seconds noms commerciaux pour le produit importé d'Espagne) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

Il est de la responsabilité du titulaire du permis de maintenir les informations indiquées sur l'étiquette en conformité avec celles du produit identique autorisé en France.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	CLORTCONSTA
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	M. CAZORLA S.L. C/ AIGUETA n°4 17761 CABANES Espagne
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	400 g/L - chlorotoluron 25 g/L - diflufenican
Produit identique autorisé en France	Nom commercial CONSTEL N° AMM 2070184
Numéro d'intrant	003-2016.01
Numéro de permis	2160402
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Produit importé

Nom du produit Seconds noms commerciaux	N° AMM Pays d'origine	Pays d'origine	Titulaire AMM Pays d'origine
LEGACY PLUS			
TAWNY			
SCALPEL			
ARIZONA	24.004	Espagne	Adama Agriculture Spain, S.A.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle du permis du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 13/02/2023

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Marie-Christine DE GUENIN
D7F05C1BB83743A...